



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

Procès-verbal N° 14 de la séance du Conseil Intercommunal du 9 décembre 2025

Présents : Voir liste de présence annexée

Présidence : Sandra Hulaas, Morrens

Secrétaire : Murielle Russi

Lieu : Collège du Motty - Cugy

Début : 20h00

1. Accueil

Mme Sandra Hulaas ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Elle rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter la prise de PV et que l'enregistrement sera supprimé une fois ledit PV validé.

2. Appel / Signature de la liste de présence

Selon la liste de présence, le quorum est atteint et toutes les communes sont représentées.

3. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation de M. Loïc Thuillard, délégué suppléant issu du Conseil communal de Froideville

M. Loïc Thuillard, membre suppléant issu du Conseil communal de Froideville est assermenté.

5. Election de la commission de gestion : 1 représentant et 1 suppléant par commune (art. 22 des statuts de l'ASICE)

Selon les statuts de l'ASICE et le Règlement du Conseil intercommunal, les membres de la COGEST doivent être réélus chaque année.

Les membres actuels, Mme Audrey Jaggi et MM Laurent Tribolet et Sébastien Cherpit sont d'accord de rester dans cette commission jusqu'à la fin de la législature. Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

Les suppléants, Mmes Mireille Maniakine et Silvana Barraud, ainsi que M. Pascal Glinne sont également d'accord de continuer jusqu'à la fin de la législature. Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

Il manque un membre à la COGEST et son suppléant issus de la délégation de Froideville. A la demande de Mme Tabata Cornioley, M. Laurent Tribolet lui explique le temps consacré à cette tâche. La candidature de Mme Tabata Cornioley est approuvée par l'assemblée ainsi que celle de M., Jérémy Chassot, suppléant de la commune de Froideville.

6. Election du bureau : Président/-e Vice-Président/-e, 2 scrutateurs et 2 suppléants (art. 10 et 11 du règlement du Conseil intercommunal)

Selon les statuts de l'ASICE et le Règlement du Conseil intercommunal, il y a lieu de procéder chaque année aux élections du Président et Vice-président, ainsi que de deux scrutateurs et deux suppléants.

Mme Sandra Hulaas, Présidente, et M. Markus Mooser, Vice-Président, sont d'accord de continuer. Ils sont élus à l'unanimité par l'assemblée. Les scrutateurs, MM Christophe Paccaud et Daniel Busch se représentent et sont élus par acclamation. MM Frédéric Staehli et Sébastien Cherpit fonctionneront comme suppléants. Ils sont élus par acclamation.

7. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025

Le PV est accepté à l'unanimité, moins une abstention.



BRETEIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

8. Informations du Comité de direction

Mme Frédérique Roth, Présidente du CODIR souhaite la bienvenue à M. Mathieu Burkhardt, nouveau responsable administratif de l'ASICE depuis le 1^{er} décembre 2025. L'Etat Major est actuellement au complet avec Mme Chantal Bovay, responsable administrative adjointe et Mme Sonia Marti, promue à la fonction de 1^{ère} secrétaire.

M. Emmanuel Lehnerr donne des nouvelles sur l'extension du collège de La Combe. Le développement du projet se poursuit. L'appel d'offres à investisseurs devrait être lancé encore cette année par la commune de Cugy. Un préavis formulant les aspects au nouveau DDP, déjà actés dans le préavis n° 16-2024, sera présenté au Conseil intercommunal au début 2026. L'ouvrage devrait être inauguré d'ici la rentrée 2029.

M. Roger Ammann prend la parole au sujet du Centre d'accueil parascolaire (CAP). Depuis l'arrivée de la nouvelle responsable Mme Shanon Schaer, nous pouvons constater un excellent esprit d'équipe qui se traduit par un bon dynamisme. Il présente les diverses activités qui se sont déroulées dans le Centre, notamment le marché Noël, organisé dans une optique d'intégration. Le bénéfice récolté, de près de CHF 1'000.--, sera remis en partie sous forme d'un don à une institution d'utilité publique, et l'autre partie de cette somme sera utilisée pour offrir une activité à tous les jeunes qui ont participé au projet.

9. Informations de la Directrice de l'Etablissement scolaire

Mme Virginie Dorthe explique comment la Direction de l'établissement gère les grèves qui ont eu lieu ces dernières semaines. A Cugy, l'équipe de direction, les doyennes et secrétaires n'ont pas fait la grève.

Au vu de la nécessité de mettre les élèves en congé, l'établissement scolaire a le devoir de mettre en place des permanences afin d'accueillir les élèves sans solution de garde. Mme Dorthe précise que les enseignants n'informent pas à l'avance quand et où ils vont faire la grève, la Directrice se voit dans l'obligation de fermer l'établissement. Elle relève par ailleurs que les enseignants font la grève selon la légalité. Pour permettre de laisser l'établissement ouvert, un questionnaire a été transmis aux enseignants les priant de confirmer leur présence. A ce sujet, elle relève de fortes pressions entre les personnes engagées et non engagées. Au vu de la charge supplémentaire de travail, les projets annoncés, notamment l'anniversaire du collège sont mis en attente.

Mme Silvana Barraud se questionne quant au suivi du programme scolaire et des tests qui doivent être faits. Mme Dorthe peut difficilement lui répondre, ne connaissant pas la durée de la grève. Des éléments de réponse seront transmis par la DGEO. Le but de la grève est d'immobiliser le système pour faire bouger les politiques. La question se pose également s'il y a la possibilité de faire appel à des enseignants remplaçants toutefois, ne sachant pas le nombre de grévistes à l'avance, il n'est pas possible de convoquer ces personnes.

Mme Frédérique Roth prend la parole et transmet des informations de l'ASICE en lien avec cette situation de grève. La position de l'ASICE est de maintenir les prestations. Tous les transports, les devoirs surveillés, les cantines ainsi que le Centre d'animation parascolaire ont été maintenus.

La présidente remercie Mmes Dorthe et Roth pour les informations données.

10. Divers et propositions individuelles

- **Dépôt d'une motion** : M. Laurent Tribolet a été particulièrement touché lors du dernier conseil par la proposition de Mme Dorthe de changer le nom de l'établissement scolaire. Comme elle l'a expliqué, l'objectif de ce projet est de forger une identité commune pour l'établissement, changement bénéfique pour la cohésion des élèves et du personnel. Aussi, M. Tribolet a fait une analyse de la loi sur les communes et des statuts de l'ASICE. Selon son analyse, la modification du nom peut être considérée comme une modification simple des statuts. Il relève que, dans ce cas, le Conseil Intercommunal est ainsi seul compétent pour modifier les statuts et que les législatifs communaux ne doivent pas se prononcer (art. 35 des statuts de l'ASICE). La Directrice de l'établissement avait émis le souhait de bénéficier du soutien des personnes en place avant la fin de la législature. Au vu des démarches à effectuer, M. Tribolet précise que ce projet de modification, limité à une autorisation cantonale devrait être réaliste, et avec des impacts financiers limités.

Au vu des éléments évoqués, M. Tribolet souhaiterait que le Conseil intercommunal puisse débattre du sujet à brève échéance. A cet effet, il remet à la Présidente du Conseil intercommunal une motion faisant référence aux différents articles de loi et demandant au Conseil intercommunal de charger le CODIR de préparer un projet de modification des statuts.

La motion est mise en discussion par la présidente qui procède à un vote pour prise en considération de cette motion.

La prise en compte de cette motion est approuvée à la majorité des membres présents, moins 5 abstentions.. Aussi, le projet sera transmis au CODIR pour traitement.

Une discussion s'engage sur les informations relevées à ce sujet dans le dernier procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025. M. Tribolet informe que le CODIR devra préparer un préavis pour modifier le nom de l'association intercommunale et détaille la marche à suivre. Selon son analyse, il s'agit bien des statuts et du règlement du conseil intercommunal qui devront être modifiés.



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

- Mme Dorthe revient sur le souper de soutien qui a eu lieu pour les 11^{ème} année et relève la belle ambiance et le bon rapprochement entre enseignants et parents.
- M. Mathieu Burkhart, responsable administratif de l'ASICE depuis le 1^{er} décembre 2025, se présente brièvement.

11. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

Les prochaines séances auront lieu à 20h00 les :

- Mardi 10 février 2026
- Mardi 31 mars 2026
- Mardi 16 juin 2026

La séance est levée à 20h50

CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente :

La secrétaire :

Mme S. Hulaas

M. .Russi

Annexe :

- Liste des présences